

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 23 septembre 2021</b>	<b>N° 2021-543</b>

Convocation du 16 septembre 2021

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET  
M. Baptiste MAURIN à M. Sébastien SAINT-PASTEUR  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Claudine BICHET  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
M. Fabien ROBERT à M. Max COLES

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 14h50 à 15h15 le 24 septembre  
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS à partir de 17h45 le 23 septembre  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 14h30 le 24 septembre  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 19h40 le 23 septembre  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Andréa KISS à partir de 12h00 le 24 septembre  
Mme Céline PAPIN à Mme Nadia SAADI à partir de 16h35 le 23/09  
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h50 le 23 septembre  
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 12h00 le 24 septembre  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Stéphane GOMOT le 23 septembre  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Nadia SAADI à partir de 18h15 le 23 septembre  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h30 le 24 septembre  
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Myriam BRET le 23 septembre  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 23 septembre  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45 le 24 septembre  
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 10h35 le 24 septembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h30 le 23 septembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Amandine BETES à partir de 15h15 le 24 septembre  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI le 23 septembre  
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 16h50 le 23 septembre  
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 12h10 le 24 septembre  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir de 17h50 le 23 septembre  
Mme Camille CHOPLIN à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre  
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 15h00 le 24 septembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 23 septembre  
Mme Eve DEMANGE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20 le 23 septembre  
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h50 le 24 septembre  
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET le 24 septembre  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS à partir de 18h20 le 23 septembre  
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h40 le 23 septembre  
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA le 24 septembre  
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 24 septembre  
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO le 23 septembre  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 18h30 le 23 septembre  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 15h35 le 24 septembre

M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER le 24 septembre  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Alain GARNIER à partir de 18h50 le 23 septembre  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY de 17h25 le 23 septembre à 13h00 le 24 septembre  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 19h10 le 23 septembre  
Mme Harmonie LECERF à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30 le 24 septembre  
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 19h40 le 23 septembre  
M. Jacques MANGON à M. Michel LABARDIN de 13h15 à 15h20 le 24 septembre  
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE le 23 septembre  
Mme Eva MILLIER à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 18h00 le 23 septembre  
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre  
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 17h20 le 23 septembre  
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 24 septembre  
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL à partir de 19h20 le 23 septembre et jusqu'à 14h00 le 24 septembre  
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 14h30 le 24 septembre  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 18h00 le 23 septembre  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 15h00 le 24 septembre  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre  
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 14h30 le 24 septembre  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 17h20 le 23 septembre  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Max COLES à partir de 10h30 le 24 septembre  
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 16h15 le 23 septembre  
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 12h30 le 24 septembre  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h30 le 23 septembre  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fabienne DUMAS le 24 septembre

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 23 septembre 2021</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Mission rayonnement et équipements métropolitains</b>	<b><i>N° 2021-543</i></b>

---

**Subventions 2021 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de  
codéveloppement - Décision - Autorisation**

---

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La culture constitue un élément déterminant du rayonnement des grandes agglomérations européennes, du sentiment d'appartenance de leurs habitants et de la cohésion territoriale.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence spécifique de « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole » telle que définie par délibération n° 2011/0778 du 25 novembre 2011, notre établissement public soutient financièrement l'organisation de manifestations culturelles.

Ce soutien est formalisé dans le cadre des contrats de codéveloppement 2018-2020 entre Bordeaux Métropole et les 28 communes, adopté par délibération n°2018/247 du 27 avril 2018, et exceptionnellement reconduits à l'identique pour 2021 par délibération n°2020/0553 du 18 décembre 2020.

Par délibération 2020/0565 en date du 18 décembre 2020, Bordeaux Métropole a attribué au titre des contrats de codéveloppement 372 700 € à 11 manifestations.

Par délibération 2021/0282 en date du 21 mai 2021, Bordeaux Métropole a attribué 425 500 € à 10 manifestations.

Par délibération 2021/0333 en date du 25 juin 2021, bordeaux Métropole a attribué 75 000 € à 2 manifestations.

Bordeaux Métropole est cette fois sollicitée dans le cadre d'une subvention d'aide à l'organisation de 4 manifestations, à hauteur de 42 500 €.

Consciente de l'impact considérable de la crise sanitaire sur le secteur culturel, Bordeaux Métropole renouvelle son soutien aux organisateurs et collectivités du territoire, que les programmations des manifestations 2021 soient maintenues dans leur format initial, réduites suite à de nouvelles dispositions gouvernementales et préfectorales, voire annulées.

Le budget de la présente délibération est constitué par les opérateurs et actions présentés dans le tableau suivant :

OPERATEURS et ACTIONS	DESCRIPTION DE L'ACTION	SUBVENTION ACCORDEE PAR BM	BUDGET GLOBAL DE L'ACTION
<p>&gt; <b><u>LES ARTS MELES</u></b></p> <p><b>Ville d'Eysines</b></p> <p>Codev ville d'Eysines Fiche action n°C041620081</p> <p>Demande n°2021-00738 en date du 2 juillet 2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Présentation de la manifestation :</u> La quatorzième édition des Arts mêlés se déroulera les 25 et 26 septembre 2021. Ce festival propose de découvrir des formes artistiques contemporaines où les genres se croisent, se mélangent et se confrontent. Voyager, rencontrer, partager, vivre sa ville... Voici toute l'ambition du festival.</li> <li>• <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2015 à hauteur de 15 000 € ; elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 15 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 115 800 €.</li> </ul>	15 000	115 800
<p>&gt; <b><u>POP'N BREAK</u></b></p> <p><b>Ville d'Ambarès et Lagrave</b></p> <p>Codev ville d'Ambarès et Lagrave Fiche action n°C040030093</p> <p>Demande n°2021-00943 en date du 9 juillet 2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Présentation de la manifestation :</u> Manifestation autour des danses urbaines, Pop'n'break est un concours de danse hip-hop conçu avec la compagnie régionale les Associés Crew, qui proposera un espace d'expérimentations numériques pouvant être ressources pour les pratiques artistiques en amateur (vidéo, outil de scénographie numérique, mapping, utilisation des capteurs de mouvement). La manifestation se déroulera le 9 octobre 2021.</li> <li>• <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2019 à hauteur de 7 500 €. Elle est sollicitée cette année pour un soutien de 7 500 € pour un budget prévisionnel de 28 025 €. Cette manifestation se substitue au projet « Expérimentations numériques », soutenu au Codev3 à hauteur de 7 500 € par an.</li> </ul>	7 500	28 025
<p>&gt; <b><u>MERIGNAC PHOTOGRAPHIC FESTIVAL</u></b></p> <p><b>Ville de Mérignac</b></p> <p>Codev ville de Mérignac Fiche action n°C042810125</p> <p>Demande n°2021-00513 en date du 9 avril 2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Présentation de la manifestation :</u> Le Mérignac photographic festival a été créé en 2015 par la commune de Mérignac en biennale. Temps fort réunissant le grand public et des artistes, cet événement a multiplié des points de rencontre dans toute la ville, favorisé les rencontres et les pratiques tout en soutenant la filière. Au regard du succès de ces éditions, la ville a souhaité renforcer cet axe culturel en mettant en œuvre une saison photographique annuelle. Cette saison, Mérignac photo, qui a débuté le 30 avril et qui se déroulera sur une durée de 4 mois, autour de la thématique « des mondes possibles », a pour vocation de répondre à plusieurs objectifs : promouvoir la création photographique de talents internationaux, ancrer la notion de parcours artistiques, mobiliser les professionnels de l'image, sensibiliser aux métiers liés aux arts visuels, encourager une émulation entre les différents publics et développer un plan d'actions de médiation culturelle.</li> <li>• <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2015 à hauteur de 10 000 € ; elle est sollicitée pour l'édition 2021 pour un soutien financier de</li> </ul>	10 000	156 000

	10 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 156 000 €.		
<p>&gt; <b>JALLES HOUSE ROCK</b></p> <p><b>Ville de Saint-Médard-en-Jalles</b></p> <p>Codev ville de Saint-Médard-en-Jalles Fiche action n°C044490113</p> <p>Demande n°2021-00912 en date du 8 juillet 2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Présentation de la manifestation :</u> Le festival Jalles House Rock, organisé par la ville de Saint-Médard-en-Jalles et l'association l'Estran, s'est déroulé les 9 et 10 juillet 2021. La musique rock y est mise à l'honneur grâce à une programmation riche mêlant des talents confirmés nationaux et internationaux, des découvertes et des artistes locaux dans un cadre verdoyant à l'entrée du Parc des Jalles.</li> <li>• <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation à hauteur de 10 000€ par an depuis 2015. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique, soit 10 000€ dans le cadre d'un budget prévisionnel de 39 563€.</li> </ul>	<b>10 000</b>	<b>39 563</b>

<u>Nombre d'opérateurs :</u>	<u>Total des subventions accordées par Bordeaux Métropole au titre de la présente délibération :</u>
4	42 500 €

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

**VU** la délibération n°2018/247 du 27 avril 2018 relative aux contrats de co-développements 2018-2020,

**VU** la délibération n°2020/0553 du 18 décembre 2020 relative à la reconduction exceptionnelle en 2021 du soutien aux manifestations culturelles inscrites aux contrats de co-développements 2018-2020,

**VU** la délibération n°2021/0277 du 21 mai 2021 adoptant le nouveau règlement d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** les dossiers déposés par les opérateurs,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** les manifestations précitées relèvent de la catégorie «événement d'agglomération» inscrite dans la délibération n°2011/0778 et relèvent d'autre part des contrats de codéveloppement conclus entre notre établissement et les 28 communes de Bordeaux Métropole,

## DECIDE

**Article 1:** d'attribuer aux structures mentionnées ci-dessus les subventions correspondantes,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer toutes les conventions relatives aux règlements des subventions précitées,

**Article 3 :** d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2021, chapitre 65, article 657341, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2021

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>29 SEPTEMBRE 2021</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>29 SEPTEMBRE 2021</b>	la Vice-présidente,
	Madame Brigitte BLOCH